



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 97643

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé concernant la lutte contre le déficit de la sécurité sociale. Le remboursement de médicaments est la deuxième dépense de la sécurité sociale. Une étude a montré que les génériques étaient trois à cinq fois moins chers dans les pays voisins de la France. Par ailleurs, beaucoup de patients ont des traitements à vie où sur une longue durée. Ces derniers viennent, de manière régulière, conformément à leur ordonnance, se réapprovisionner en médicaments pour ne pas être en rupture de stock. Ainsi, il est demandé quelles sont les possibilités pour que les boîtes de médicaments contiennent la quantité équivalente aux besoins du patient (« quantité suffisante pour » [QSP]), pour permettre, d'une part, une consommation mesurée des médicaments et, d'autre part, de réduire la perte de boîtes de médicaments, souvent remboursés par la sécurité sociale, non utilisés par le patient, en complément de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le déficit de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97643

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6456